

Variance – CNU 06

Compte-rendu des sessions CNU 2021

Ce document informel n'engage pas le CNU 06

Table des matières

Faits marquants 2021 de l'évolution du CNU	1
Les sessions 2021 et les faits marquants	4
Les qualifications MCF.....	5
Les qualification 46.1 sur la liste d'aptitude à la fonction de professeur	6
Les promotions MCF et Professeurs	6
Les PEDR	9
La nouvelle mandature du CNU	10

Faits marquants 2021 de l'évolution du CNU

L'année 2021 a été marquée par de profonds bouleversements du CNU qui augurent d'une transformation très forte de la régulation de notre métier.

Alors que les Universités ont maintenant la possibilité optionnelle, à titre expérimental, de recruter des docteurs sans passer la procédure de qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF), la question reste ouverte de savoir combien de temps durera cette optionalité. Ce mouvement de suppression de la qualification comme passage obligé donne un grand pouvoir aux établissements pour leurs recrutements. On peut s'attendre pour les recrutements sans qualification à un travail accru dans les établissements, pour lesquels le nombre de dossiers va mécaniquement augmenter.

« Art. L. 952-6-3.-Par dérogation aux articles L. 952-6 et L. 952-6-1 et à titre expérimental, pour les postes publiés au plus tard le 30 septembre 2024, les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent demander, après approbation du conseil d'administration, à être autorisés à déroger pour un ou plusieurs postes à la nécessité d'une qualification des candidats reconnue par l'instance nationale afin d'élargir les viviers des candidats potentiels et de fluidifier l'accès aux corps, cela dans toutes les disciplines à l'exception des disciplines de santé et de celles permettant l'accès au corps des professeurs des universités par la voie des concours nationaux de l'agrégation.

La dérogation est accordée par décret pour la durée de l'expérimentation, compte tenu des objectifs en matière de recrutement de maîtres de conférences n'ayant pas obtenu leur grade universitaire dans l'établissement, mentionnés à l'article L. 952-1-1.

« Dans ce cas, préalablement à l'examen des candidatures, le comité de sélection, ou l'instance équivalente prévue par les statuts de l'établissement, examine les titres et travaux des personnes qui ne disposent pas d'une qualification reconnue par l'instance nationale, sur la base du rapport de deux spécialistes de la discipline concernée de niveau au moins équivalent à celui de l'emploi à pourvoir. En cas d'avis favorable du comité de sélection, il ajoute les dossiers ainsi qualifiés à ceux des candidats disposant d'une qualification reconnue par l'instance nationale et à ceux des personnes dont la qualification reconnue par une instance nationale n'est pas requise. Il procède ensuite à l'examen de l'ensemble de ces candidatures. « Au plus tard le 1er janvier 2025, un rapport d'évaluation de l'expérimentation établi par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur est remis au ministre chargé de l'enseignement supérieur et transmis au Parlement. Cette évaluation porte notamment sur l'incidence de la dispense de qualification reconnue par l'instance nationale sur la qualité et la transparence des procédures de recrutement. « Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application des dispositions du présent article, après concertation avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les organisations représentatives des personnels, les conférences d'établissements et l'instance nationale. » ;

Notre discipline a aussi vu disparaître la procédure dite du 46.1 pour l'inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions de professeurs. Jusqu'en 2021, un MCF HDF souhaitant devenir Professeur devait être qualifié par le CNU (procédure 46.1), se voyait alors inscrit sur une liste d'aptitude et pouvait candidater sur des postes ouverts par des Universités. Depuis 2021, pour les MCF HDR titulaires, l'inscription est automatique. A nouveau, cela donne du pouvoir aux établissements et entraîne un surcroît de travail des commissions mises en place localement. Seuls les candidats étrangers ou venant d'Ecoles de commerce continuent à être soumis à cette procédure, avec un nombre de dossiers très réduit.

Enfin, le régime des PEDR a aussi été modifié, et nous avons connu cette année la dernière session selon la formule ancienne pour laquelle le CNU classe les candidats. Le profil de la réforme reste encore à ce stade imprécis, mais on sait qu'un rôle plus important sera donné, de nouveau, aux établissements, pour des primes qui concerneraient plus de collègues, d'un montant moins important et délivrées selon des critères différents au titre de la recherche, de la pédagogie ou de l'implication administrative. Le CNU pourrait avoir une voix consultative dans le nouveau dispositif.

Dans ce paysage, seules les promotions n'ont pas été impactées mais jusqu'à quand ? Il pourrait là aussi sembler logique de les transférer aux établissements. A moins que le Ministère ne veuille d'abord instituer le suivi de carrière (que le CNU a pour le moment refusé de faire) avant de s'attaquer au transfert des promotions.

En résumé, c'est l'ensemble du dispositif qui semble en cours de remaniement aujourd'hui avec une direction clairement affichée : il s'agit de donner plus de pouvoir aux établissements au détriment des organes paritaires (ce qui recouvre d'ailleurs d'autres réformes de ce gouvernement par exemple sur la formation continue).

Notre discipline continue à fonctionner avec une agrégation, avec un concours ayant ouvert cette année. Douze postes seraient ouverts et un jury a été constitué. Le principe d'un contingentement, autant de postes à l'agrégation que de postes ouverts au 46.1, a été maintenu, alors même que le rapport de notre collègue Pierre-Louis Dubois préconisait la suppression de ce contingentement. Il semblerait en outre que priorité serait donnée pour les

postes au 46.1 aux établissements ayant ouvert un poste à l'agrégation. On peut se demander pourquoi et comment se négocie cette priorité. On peut aussi s'interroger sur la faisabilité d'un tel dispositif établissement par établissement car il nécessite *a minima* deux postes par an, dont l'un ouvert à l'agrégation et l'autre au 46.1.

La question des postes au 46.3 reste ouverte et nous n'avons pour l'instant pas d'information sur leur évolution ou non.

Au niveau du CNU, la section « sciences de gestion et du management » est historiquement rattachée au groupe 2 aux côtés de la section « sciences économiques ».



Le rôle du groupe semble avoir eu jusqu'à présent eu peu d'importance, si ce n'est pour traiter les cas de recours effectués par les candidats n'ayant pas obtenu la qualification, dont le dossier est alors examiné par un collège constitué de membres des deux disciplines.

Au vu de ces évolutions, la section 06 du CNU a voté à bulletin secret pour qu'une démarche de rattachement de notre discipline soit entreprise afin d'être attaché au groupe 1, les juristes. La motivation annoncée étant que ces disciplines conservent leur agrégation alors que les économistes ne l'ouvrent plus. Une petite dizaine de membres de la section (sur 48) ont voté non.

Les élus Variance ont voté contre, et une réunion ultérieure de Variance a confirmé cette position. D'une part, nous n'avons pas été convaincus par les arguments justifiant l'opération et, d'autre part, il en résulterait une situation baroque où la gestion serait rattachée aux disciplines juridiques en CNU et à l'économie au CNRS (section 37) et au HCERES. Ce décor étant planté venons-en maintenant aux sessions 2021.

Il nous semble qu'il y a maintenant nécessité de prendre le temps de (re-)penser collectivement des dispositifs de régulation efficaces et pérennes plutôt que d'être sur des décisions quelque peu précipitées (comme celle de vouloir rejoindre les juristes) et plus défensives que constructives.

Les sessions 2021 et les faits marquants

Le CNU s'est réuni en trois sessions en 2021 :

- En février 2021, le CNU s'est réuni pour les qualifications MCF (docteurs qui seront inscrits sur les listes d'aptitude pour devenir maîtres ou maîtresses de conférences).
- En mai 2021, la section s'est réunie pour les qualifications 46.1 ou ce qu'il en restait et pour les promotions de PR EX2, de PR EX1, de PR Classe 1, de MCF Hors classe et MCF EX.
- En septembre 2021, le CNU s'est réuni pour examiner les PEDR professeurs et maîtres de conférences.

Faits marquants de ces sessions :

- Les membres du CNU n'ont pu accéder à l'ensemble des dossiers des candidats. Cette situation est due à une demande de la CP-CNU qui refuse l'accès généralisé aux dossiers pour des soucis d'équité afin d'éviter les risques de « fuites ». Cette situation est le résultat d'une demande... pour des « soucis d'équité » dont les tenants et aboutissants restent obscurs. Les élus VARIANCE, et une bonne partie du CNU 06, sont insatisfaits de cette situation qui ne contribue pas à une bonne sérénité des débats. Les seules informations dont nous disposons sont les commentaires des rapporteurs. Ces commentaires sont de qualité mais n'empêchent pas des erreurs matérielles et oublis involontaires. Par ailleurs, l'accès à l'ensemble des dossiers permettrait d'enrichir nos discussions en séance sur la base des dossiers déposés.
- Les dossiers ne sont pas toujours présentés et rédigés avec soin par les candidats. Cela nous a frappé dans nombre de cas. Les dossiers sont un travail de communication de soi. Ils doivent être facilement lisibles. Les rapporteurs prennent un grand soin à les lire mais l'information est souvent trop dispersée. L'information doit faire l'objet de présentation de synthèse, notamment pour permettre des arbitrages en séance quand on rouvre les dossiers pour enrichir les débats.
- Les évaluations se font sous forme de notes et font apparaître des écarts très serrés entre les candidats et donc sans doute des injustices **à la marge**. Beaucoup de dossiers sont excellents et le sentiment qui ressort est que la qualité de présentation des dossiers prend une importance singulière. Des tests ont été faits en sessions pour vérifier que les évaluations entre rapporteurs étaient cohérentes.
- De nombreux membres du CNU, élus et nommés, ont présenté leur candidature pour obtenir une promotion. Variance (et d'autres trop rares listes) refuse systématiquement ce mécanisme, marqué par le conflit d'intérêt, au vu du très faible nombre de promotions et de la nature définitive de ces décisions sur la carrière. Des élus Variance (et d'autres) ont présenté un dossier de promotion au CNU afin que leur

candidature puisse être examinées ensuite localement dans leur Université mais ont demandé à ne pas être classés. Cette année ce sont une dizaine de membres du CNU qui ont déposé un dossier de promotion. Ces candidats ne siégeaient pas lors de la session concernée mais sont parfois présents lors des autres journées de la même session.

Les qualifications MCF

Le rapport du CNU : [Rapport sur la qualification aux fonctions de MCF CNU06 SESSION 2021.pdf \(2\) \(conseil-national-des-universites.fr\)](#)

	NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES AVEC ABANDON ET DOSSIERS IRRECEVABLES	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES	PARMI LES DOSSIERS TRAITES NOMBRE DE QUALIFIES	% DOSSIERS QUALIFIES	PARMI LES DOSSIERS TRAITES NOMBRE DE NON-QUALIFIES	% DOSSIERS NON-QUALIFIES
2020	440	390	201	51,50 %	189	48,50 %
2021	469	405	186	46 %	219	54 %

Source : rapport CNU

Quelques conseils Variance :

Une bonne thèse (joindre les pré-rapports)

S'inscrire dans l'écosystème des Sciences de gestion et du management pour la recherche : participation à des colloques, des séminaires doctoraux, liste des publications avec le classement de la revue dans le référentiel CNRS et Fnege (faire un tableau de synthèse)

Montrer l'aptitude à donner des cours en gestion (volume, niveau, nombre d'étudiants, bien indiquer si vous l'avez fait pendant plusieurs années), faire un tableau de récapitulation.

Indiquer toutes les tâches montrant une implication dans la vie de vos institutions et dans la vie nationale ou internationale de la communauté académique.

Fournir les preuves de tous les livrables à venir (*forthcoming*) et des navettes en révision

Le référencement Fnege n'est pas non plus toujours indiqué et gagnerait à l'être.

Pièces complémentaires à déposer dans l'application Galaxie

- Les pré-rapports de soutenance de thèse
- CV détaillé de 2 à 3 pages maximum
- Un résumé, de 30 000 à 50 000 caractères, en français de la thèse si elle est rédigée en langue étrangère
- une lettre pour motiver la candidature à la qualification MCF (max 3 pages)

Les qualification 46.1 sur la liste d'aptitude à la fonction de professeur

Le rapport du CNU : [Rapport session CNU 06 pour la qualification voie 46.1 session 2021.pdf \(conseil-national-des-universites.fr\)](#)

Quelques conseils Variance :

Une bonne HDR (joindre les pré-rapports)

S'inscrire dans l'écosystème des Sciences de gestion et du management pour la recherche : participation à des colloques, des séminaires doctoraux, liste des publications avec le classement de la revue dans le référentiel CNRS et Fnege (faire un tableau de synthèse). Avoir des implications locales, nationales et internationales dans des associations académiques, des organisations de congrès, workshop...

Montrer l'aptitude à donner des cours en gestion : volume, niveau, nombre d'étudiants, bien indiquer si vous l'avez fait pendant plusieurs années, préciser la langue (anglais par ex), le type de public : formation en L1, en formation continue, à l'étranger, cours de type recherche.... Faire un tableau de récapitulation.

Ces dossiers commencent à être volumineux. Ne pas hésiter à faire une synthèse sous forme de listes à puces (format de liste) afin d'être le plus factuel possible et permette aux rapporteurs de ne rien omettre (vous pourrez développer sous forme littéraire ensuite).

Certaines responsabilités peuvent vous sembler évidentes. C'est notamment le cas pour les responsabilités collectives dont on ne saisit pas toujours l'ampleur : direction d'axe de labo, direction de chaire, participation à des comités, membre de CA d'association académique... il faut donner à voir l'ampleur des responsabilités et la charge de travail que cela représente.

Les promotions MCF et Professeurs

Le rapport du CNU : [Rapport de session Avancement mai 2021 Conseil National des Universités 6ème section.pdf \(conseil-national-des-universites.fr\)](#)

Promotions au 2ème échelon de la Classe Exceptionnelle des Professeurs				
	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers déposés	22	25	18	26 Sur un potentiel de 79

Nombre de promotions possibles	5	5	6	6
soit, en %	23	20	33	23

Promotions au 1er échelon de la Classe Exceptionnelle des Professeurs				
	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers déposés	28	52	56	50 Sur un potentiel de 148
Nombre de promotions possibles	8	8	9	9
soit, en %	29	15	16	18

Promotions à la 1ère Classe des Professeurs				
	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers déposés	68	78	66	86 Sur un potentiel de 175
Nombre de promotions possibles	14	14	14	13
soit, en %	21	18	21	15

	Promotions à l'Echelon Exceptionnel des Maîtres de Conférences			
	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers déposés	60	49	40	39 Sur un potentiel de 87
Nombre de promotions possibles	27*	14	10	10
soit, en %	45	28,6	25	26

* En 2018, les 27 promotions étaient à répartir sur les 2 années 2017 et 2018

	Promotions à la Hors Classe des Maîtres de Conférences			
	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers déposés	122	119	144	135 Sur un potentiel de 429
Nombre de promotions possibles	32	31	33	36
soit, en %	26,2	26,1	23	27

Source : rapport CNU

En 2021, 336 dossiers ont ainsi été évalués lors de cette session (contre 324 en 2020, 323 en 2019 et 300 en 2018).

Source : rapport CNU

Quelques conseils Variance :

- Pour les promotions 1ere classe et classe ex 1, l'évaluation se fait sur le delta depuis la dernière promotion. Attention à ne pas tout mélanger mais bien faire ressortir cet effet de variation.
- Pour les promotions en classe ex 2eme échelon classe, l'évaluation se fait sur l'ensemble de la carrière.

Montrer des responsabilités importantes en qualité et en nombre dans le management de la recherche (activités dans les associations académiques, nationales mais aussi internationales), implication auprès de l'HCERES, du CNU, de l'ANR...

Montrer l'aptitude à donner des cours en gestion : volume, niveau, nombre d'étudiants, bien indiquer si vous l'avez fait pendant plusieurs années, préciser la langue (anglais par ex), le type de public : formation en L1, en formation continue, à l'étranger, cours de type recherche....

Faire un tableau de récapitulation.

Ces dossiers de promotion commencent à être volumineux. Ne pas hésiter à faire une synthèse sous forme de liste à puces (format de liste) afin d'être le plus factuel possible et permette aux rapporteurs de ne rien omettre (vous pourrez développer sous forme littéraire ensuite).

Certaines responsabilités peuvent vous sembler évidentes. Par ex. « Président de la commission » SCJR », mais l'expérience montre qu'il est souvent important de développer l'acronyme, de préciser les responsabilités, le volume des personnes participants, le type et l'importance des décisions prises.

Les PEDR

Le rapport du CNU : https://conseil-national-des-universites.fr/data/document/3731/2646/Public/Rapport%20d%20activit%C3%A9s/RAPPORT%20SESSION%20PEDR_SEPTEMBRE%202021_SECTION_CNU_06.pdf

La session PEDR septembre 2021 en quelques chiffres :

Nombre de dossiers déposés Collège A / PRU : 85

Nombre de dossiers déposés Collège B / MCF : 66

	NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES	20 % EN NOMBRE	30 % EN NOMBRE	50 % EN NOMBRE
COLLEGE A / PRU	85	17	26	46
<i>Soit en %</i>	<i>100</i>	<i>20</i>	<i>30</i>	<i>50</i>
COLLEGE B/MCF	66	13	20	33
<i>Soit en %</i>	<i>100</i>	<i>20</i>	<i>31</i>	<i>50</i>

Source : rapport CNU

Quelques conseils Variance :

Les dossiers sont évalués sur quatre critères

1. Activités de publication
2. Activités d'encadrement de thèses
3. Diffusion des travaux
4. Responsabilités scientifiques

Le critère 2 est le plus important, puis le critère 4, puis le critère 1. Les dossiers sont de très bonne qualité et il a souvent été compliqué de classer les dossiers. A notre sens, et c'est un ressenti et non un choix délibéré du CNU 06, le critère publication a parfois été un peu

survalorisé au détriment du critère de responsabilité scientifique, ce qui peut sembler dommage pour une prime qui récompense d'abord l'animation de la recherche.

- Pour les thèses, il faut faire apparaître les co-encadrement, signe de collaboration avec d'autres disciplines ou avec des institutions étrangères.
- Les modes de financement des thèses (allocation, cifre...) montrent la reconnaissance par d'autres instances ?
- Le devenir des thésards (qualifiés ou non, en Ecole...) est important.
- Les prix de thèse doivent être mis en avant, même s'il s'agit bien sûr d'un prix qui récompense le thésard.

La nouvelle mandature du CNU

Le CNU est, depuis cette mandature, composé de 48 membres, professeurs et maître de conférences, dont 1/3 de nommés.

Composition du bureau

Mme. DEVILLE AUDE	Présidente de section
M. BERLAND NICOLAS	1er vice-président
M. LEBRATY JEAN-FABRICE	Assesseur PR
M. SATTIN JEAN-FRANCOIS	2nd vice-président
Mme. NEGRE EMMANUELLE	Assesseur MCF
Mme CAROLINE RICHE	Assesseur MCF

Les membres du CNU

PR

Mme. DEVILLE AUDE	Titulaire	UNIVERSITE DE NICE (SOPHIA ANTIPOLIS)
M. BERLAND NICOLAS	Titulaire	UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE
M. LEBRATY JEAN-FABRICE	Titulaire	UNIVERSITE LYON 3 (JEAN MOULIN)
Mme. AGERON BLANDINE	Suppléant	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
M. AUBERT NICOLAS	Titulaire	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
M. BIDAN MARC	Titulaire	UNIVERSITE DE NANTES
M. BOLLECKER MARC	Titulaire	UNIVERSITE DE MULHOUSE
M. BONNET MARC	Titulaire	UNIVERSITE LYON 3 (JEAN MOULIN)
Mme. BRILLET PATRICIA	Titulaire	UNIVERSITE DE TOURS
Mme. BROYE GERALDINE	Suppléant	UNIVERSITE DE STRASBOURG
Mme. CAMUS SANDRA	Suppléant	UNIVERSITE D'ANGERS

Mme. CARTON SABINE	Suppléant	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
Mme. CHARREIRE SANDRA	Suppléant	UNIVERSITE PARIS 11
Mme. COLLIN-LACHAUD ISABELLE	Suppléant	UNIVERSITE DE LILLE
Mme. CROS SOPHIE	Titulaire	UNIVERSITE DU HAVRE
Mme. DEJEAN FREDERIQUE	Suppléant	UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE
M. DENIS JEAN-PHILIPPE	Titulaire	UNIVERSITE PARIS 11
Mme. DE PECHPEYROU PAULINE	Titulaire	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL (PARIS 12)
M. FABRE PASCAL	Suppléant	UNIVERSITE DE BESANCON
Mme. GEORGESCU IRENE	Suppléant	UNIVERSITE DE MONTPELLIER
M. GRASSER BENOIT	Suppléant	UNIVERSITE DE LORRAINE
M. GRIMA FRANCOIS	Titulaire	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL (PARIS 12)
Mme. GUICHARD-OUSSEDRAT NATHALIE	Titulaire	UNIVERSITE PARIS 11
Mme. HERNANDEZ SOLANGE	Titulaire	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
Mme. HLADY MARTINE	Suppléant	UNIVERSITE DE LIMOGES
M. HONORE LIONEL	Suppléant	UNIVERSITE DE POLYNESIE FRANCAISE
Mme. JIMENEZ GARCES SONIA	Titulaire	INP DE GRENOBLE
M. JOURNE BENOIT	Suppléant	UNIVERSITE DE NANTES
M. LECOCQ XAVIER	Titulaire	UNIVERSITE DE LILLE
Mme. LE GALL-ELY MARINE	Titulaire	UNIV. DE BRETAGNE OCCIDENTALE (BREST)
M. LEMOINE JEAN FRANCOIS	Suppléant	UNIVERSITE PARIS 1 (PANTHEON-SORBONNE)
M. LE ROY FREDERIC	Suppléant	UNIVERSITE DE MONTPELLIER
M. LESCA NICOLAS	Suppléant	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
M. LOBEZ FREDERIC	Titulaire	UNIVERSITE DE LILLE
M. MEIER OLIVIER	Suppléant	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL (PARIS 12)
M. MORAUX FRANCK	Suppléant	UNIVERSITE RENNES 1
M. NOEL FLORENT	Titulaire	IAE DE PARIS
Mme. NOGUERA FLORENCE	Suppléant	UNIVERSITE MONTPELLIER 3 (PAUL VALERY)
M. PACHE GILLES	Titulaire	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
M. PETEY JOEL	Suppléant	UNIVERSITE DE STRASBOURG
Mme. POINCELOT EVELYNE	Titulaire	UNIVERSITE DE BESANCON
M. RIVA FABRICE	Suppléant	UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE

Mme. SAMMUT SYLVIE	Titulaire	UNIVERSITE MONTPELLIER DE
Mme. SCOUARNEC ALINE	Suppléant	UNIVERSITE DE CAEN
M. SEVERIN ERIC	Titulaire	UNIVERSITE DE LILLE
Mme. SIMON LEE FANNY	Suppléant	UNIVERSITE DE ROUEN
Mme. SPRING SOPHIE	Suppléant	UNIVERSITE MONTPELLIER DE
Mme. STYLIOS SYLVIE	Titulaire	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE

MCF

M. SATTIN JEAN-FRANCOIS	Titulaire	UNIVERSITE PARIS 1 (PANTHEON-SORBONNE)
Mme. NEGRE EMMANUELLE	Titulaire	UNIVERSITE TOULOUSE 1
Mme. RICHE CAROLINE	Titulaire	UNIVERSITE PARIS SACLAY
Mme. ALBERTINI THERESE	Titulaire	UNIVERSITE DE CORTE
Mme. ALBERTINI ELISABETH	Suppléant	IAE DE PARIS
Mme. ALLIROL BEATRICE	Suppléant	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
M. ATTARCA MOURAD	Suppléant	UNIVERSITE VERSAILLES/SAINT-QUENTIN
Mme. BELGHIT ANNE	Suppléant	UNIVERSITE DE BORDEAUX
M. BENOIT BENJAMIN	Suppléant	UNIVERSITE DE PERPIGNAN (VIA DOMITIA)
M. BENTAHAR OMAR	Suppléant	UNIVERSITE DE LORRAINE
M. BENZIDIA SMAIL	Titulaire	UNIVERSITE DE LORRAINE
M. BOTTI LAURENT	Suppléant	UNIVERSITE DE PERPIGNAN (VIA DOMITIA)
Mme. BOUIN-PORTAL MARINE	Suppléant	UNIVERSITE DE BORDEAUX
M. BURELLIER FRANCK	Suppléant	UNIVERSITE RENNES 1
Mme. CHAMBOST ISABELLE	Suppléant	CONSERVATOIRE NAT. DES ARTS ET METIERS
M. COLLE RODOLPHE	Titulaire	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
Mme. CORON CLOTILDE	Suppléant	IAE DE PARIS
M. COTTET PATRICE	Suppléant	UNIVERSITE DE REIMS
M. DAVID MICKAEL	Titulaire	UNIVERSITE DE TOURS
M. DEBON MAXIME	Titulaire	UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE
Mme. DELACROIX-BASTIEN EVA	Suppléant	UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE
Mme. FRANCOIS VALERIE	Suppléant	UNIVERSITE DE LILLE
M. FULCONIS FRANCOIS	Titulaire	UNIVERSITE D'AVIGNON (AU)

M. GANASSALI STEPHANE	Suppléant	UNIVERSITE DE SAVOIE MONT-BLANC
M. GARCIAS FREDERIC	Suppléant	UNIVERSITE DE LILLE
Mme. GARDET ELODIE	Titulaire	UNIVERSITE DE SAVOIE MONT-BLANC
M. GENTRIC MICHEL	Suppléant	UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD (LORIENT)
Mme. GREVIN ANOUK	Suppléant	UNIVERSITE DE NANTES
Mme. GRIVOT FRANCOISE	Titulaire	UNIVERSITE LYON 3 (JEAN MOULIN)
M. JOLIVET ERIC	Titulaire	UNIVERSITE TOULOUSE 1
M. LASSALLE FREDERIC	Titulaire	UNIVERSITE DE DIJON
Mme. LAVAL FLORENCE	Titulaire	UNIVERSITE DE POITIERS
M. MAUBISSON LAURENT	Suppléant	UNIVERSITE DE TOURS
M. MORVAN JEREMY	Titulaire	UNIV. DE BRETAGNE OCCIDENTALE (BREST)
Mme. MURATORE ISABELLE	Titulaire	UNIVERSITE DE TOULON (VAR)
Mme. ORIOL NATHALIE	Titulaire	UNIVERSITE DE NICE (SOPHIA ANTIPOLIS)
Mme. PERRIN CHRISTELLE	Titulaire	UNIVERSITE VERSAILLES/SAINT-QUENTIN
Mme. PETON HELENE	Titulaire	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL (PARIS 12)
Mme. PIJOAN NATACHA	Suppléant	UNIVERSITE MONTPELLIER 3 (PAUL VALERY)
Mme. PRIGENT-SIMONIN ANNE- HELENE	Suppléant	UNIV. DE BRETAGNE OCCIDENTALE (BREST)
M. ROQUES OLIVIER	Titulaire	UNIVERSITE AIX- MARSEILLE
Mme. ROSIER-BERENI DELPHINE	Titulaire	UNIVERSITE DE CORTE
Mme. SAUVIAT ISABELLE	Suppléant	UNIVERSITE DE LIMOGES
Mme. SCHIEB BIENFAIT NATHALIE	Titulaire	UNIVERSITE DE NANTES
Mme. THEVENOT GERALDINE	Titulaire	UNIVERSITE DE LORRAINE